



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

PROCES VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE JEUNES DU 12 AVRIL 2023

Membres présents lors de cette réunion faite par échanges d'e-mails : Max Gouès, Jean Pierre Héréus, Gilbert Le Gall, Denis Le Dez, Lydie Le Lay et Dominique Bialgues.

Soutien technique : Jérémy Laot.

1° Litige concernant le match U14 D3 Guipavas GDR 2 contre St Pol de Léon SLK du 08/04/23 :

Réclamation d'après match de SLK reçue par mail le mardi 11 avril sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de GDR Guipavas 2, certains de ces joueurs étant susceptibles d'avoir évolué en équipe supérieure le match officiel précédent, cette équipe ne jouant pas ce même jour ni dans les 24h suivantes.

La commission dit la réclamation recevable et examine les compositions des équipes de GDR Guipavas 1 du 01/04 contre l'US Quimperlé en U14 D2 poule B et celle correspondant au match en litige. Il s'avère que 4 joueurs ont participé aux 2 rencontres. La commission donne donc match perdu par pénalité à GDR 2 soit :

GUIPAVAS GND REUN 2 :	-1 point, 0 but pour, 3 buts contre
ST POL 1 :	0 point, 1 but pour, 0 but contre

Le droit de réclamation de 30 € est mis au compte du club des GDR Guipavas.

La présente décision est susceptible d'appel en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la ligue de Bretagne.

Le Secrétaire de la commission
G. LE GALL

Le Président de la commission
M. GOUES